



Structure Sports-Arts-Etudes (SAE) – souhaite-t-on réellement se donner les moyens de pérenniser cette filière ? DEVELOPPEMENT Plénum 28.04.2021

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Ministres,
Chers et chères Collègues,

Dernièrement, nous apprenions par la presse la qualification de la médaillée olympique Sarah Forster au prochain championnat du monde féminin de hockey sur glace qui se tiendra dans quelques semaines au Canada.

En même temps, la radio locale relatait l'excellente performance du karatéka jurassien Matias Moreno Domont, qui s'est paré d'or à l'USA Adidas Open, en décrochant une 7^{ème} victoire et creusant ainsi l'écart, en tête du classement mondial.

Je pourrais aussi vous parler du jeune Johan Sollberger, 17 ans, qui a marqué le week-end dernier ses 1^{ers} points avec le BC Boncourt en Swiss Basket League, mais également de TANT D'AUTRES jeunes sportives, sportifs et artistes jurassiens. Car oui, Mesdames, Messieurs, chers collègues, ils sont environ 1300 élèves depuis plus de 20 ans, à avoir bénéficié de la structure SPORTS-ARTS-ETUDES.

Si TOUTES et TOUS n'ont pas eu la chance de percer, elles et ils ont TOUTES et TOUS consentis des efforts, et concilié un parcours de formation, avec motivation, enthousiasme et détermination, sans renoncer à la pratique intensive de leur activité sportive ou artistique, et ceci tout en maintenant le niveau des exigences de leur formation.

Chaque année, ce sont 50 à 60 nouveaux élèves sur quelques 200 « candidats », à être admis dans le dispositif, venant ainsi renforcer les rangs de la structure qui compte annuellement environ 160 jeunes (*issus du SEC1 et SEC2 - dans une vingtaine de disciplines différentes*). Force est de constater que cette filière répond à une véritable demande !

Comme indiqué dans mon interpellation, et suite à la démission du titulaire, le poste de responsable et coordinateur-trice SAE a dernièrement été mis au concours par le Département de la formation, de la culture et des sports (DFCS) via le Service de l'enseignement (SEN). Je ne vais pas ici m'attarder sur les détails des tâches que la personne aura à assumer, celles-ci me semblent suffisamment décrites dans mon interpellation.

Par contre, j'ai omis de préciser dans mon texte qu'une contribution annuelle était facturée aux parents, celle-ci étant d'ailleurs passée de 150.- à CHF 200.- depuis la rentrée scolaire 2019-2020. Soit 33% d'augmentation, et ce, semble-t-il, sans aucune prestation complémentaire, il apparaîtrait même que certaines prestations édictées dans les Directives datant de 2011 ne soient plus allouées ou proposées.

Le montant de cet émolument n'est bien sûr pas l'objet de mon interpellation, mais il me tenait ici à cœur de souligner que cette structure engendre tout de même quelques recettes non négligeables (200.- x env. 160 élèves /an = 24'000.- env.)

Mais revenons-en à cette mise au concours. A la lecture de cette dernière, j'ai en effet été stupéfaite de constater qu'il soit prévu pour ce poste, un allègement d'horaire de 7 leçons, alors que le titulaire actuel en dispose de 14, soit, le double !

Est-ce ici un avant-goût, plutôt amer, de l'éventuelle mise en œuvre de la motion de notre collègue député Stéphane Theurillat que nous traiterons tout à l'heure !?

Quoi qu'il en soit, je remercie par avance le Gouvernement :

- **De nous expliquer comment il justifie cette diminution de pensum ?**
- **De nous dire si les prestations allouées aux jeunes sportifs et artistes, ainsi qu'aux différents organes et partenaires concernés seront revues à la baisse, et si oui, lesquelles ?**
- **De nous confirmer l'envie de pérenniser son soutien à cette structure par la mise en œuvre des articles 56, alinéa 3 et 56a de la loi sur l'école obligatoire ?**

Merci de votre attention

Jelica Aubry-Janketic